

# Sud

**SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES**

ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI

80-82 rue de Montreuil 75011 PARIS



## Réforme du Ministère

# La centrale largement touchée !

Le ministre avait annoncé la couleur au CTPM du 7 octobre dernier. Il veut mettre « Bercy en mouvement » : les grandes manœuvres de la réforme commencent, dont bon nombre de points relèvent d'une logique pleinement libérale de décentralisation, de compétitivité et de performance sur un fond d'économies budgétaires et de suppressions d'emplois ! Tout doit être bouclé pour fin juin !

## En Centrale, c'est une cure d'amaigrissement qui s'annonce !

*En plus des 127 suppressions d'emplois programmées sur la Centrale (dont 83 B et 33 C), les grandes manœuvres commencent dans les directions mais dans l'opacité la plus complète :*

- DIGITIP, DREE, BUDGET, DGEMP, PREVISION, TRESOR : élimination des doublons en matière de politique économique
- DIGITIP, DECAS, DARPMI : création d'un interlocuteur unique en matière de soutien aux entreprises (le rapport en cours, confié à M.Michelson, M.Gaillard et M.Guillaume, n'est pas censé être communiqué aux OS...)
- DRIRE : décentralisation des actions de soutien et de conseil aux entreprises au profit des régions ( ?)
- DPMA, DIRCOM, DAJ : rattachement direct au secrétaire général selon une architecture juridique à voir à partir de janvier 2003 (création d'un secrétariat général ?)
  - IMMOBILIER : rapport de l'IGF en cours; par ailleurs Immobilier et logistique sont sur la sellette en tant que missions dites « externalisables »
  - Achats : il est prévu de les rationaliser
  - DIRCOM : la direction est menacée d'éclatement, la communication interne reviendrait à la DPMA et la communication externe , point sensible de la « propagande » serait directement rattachée à Parini
  - ACTION SOCIALE/HYGIENE ET SECURITE /RELATIONS SOCIALES: fusion annoncée entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> sous-direction sous la houlette de d'Armaignac
- Création probable d'une Direction de la Réforme budgétaire pour le contrôle des dépenses dans le cadre de la mise en place de la LOLF sous la houlette de Franck Mordac
- Tutelle des entreprises publiques à revoir dans son fonctionnement

- ❑ DREE : intégrerait et fusionnerait UBIFRANCE et le CENTRE FRANÇAIS DU COMMERCE EXTERIEUR dans sa 5<sup>ème</sup> sous-direction .
- ❑ SERVICE DES PENSIONS : rapport en cours, se pose de nouveau le problème du partage des tâches entre le service et les différents ministères

## Les grandes lignes du projet ministériel

Le premier des quatre chantiers annoncés « **mieux exercer ses missions** » visant à distinguer missions principales dites « coeur de mission » et missions dites périphériques, contient en germes la possibilité d'abandon de missions, d'externalisation voire de privatisation. C'est un axe fort pour un ministre issu du privé et acquis à cette philosophie très libérale. De même une logique de concentration menace gravement le maillage territorial et la couverture du territoire en matière de services publics (réseaux du trésor Public, Impôts, Concurrence et Répression des fraudes, Douanes...).

Le second chantier « placer l'usager au cœur de l'organisation », en dehors de l'effet d'affichage contenu dans les annonces de simplifications pose la grande question des moyens alloués pour sa mise en œuvre dans un contexte d'économies budgétaires général.

Le troisième, « promouvoir une culture de résultats », au delà de l'objectif (louable) d'allègement des procédures, est à examiner à la lueur de la réforme budgétaire induite par la LOLF : le contrat « objectifs, moyens, résultats » devient la norme de fonctionnement mais soulève de grandes inquiétudes quant aux méthodes de fixation des objectifs, aux modalités d'évaluation des résultats et surtout aux moyens alloués !

Le quatrième, « reconnaître les compétences professionnelles des agents », met en place les choix managériaux que le précédent gouvernement avait préparés par la réforme de la notation/évaluation (objectifs et résultats individuels) et la « sécurisation » des primes (les 3 niveaux de prime sont désormais potentiellement modulables) : avec la prise en compte du mérite individuel dans la rémunération, la boucle sera bouclée ! Et ce ne sont pas les annonces trompeuses sur d'éventuels plans de promotions (rien d'autre qu'une simple reconduction du nombre de promos en Centrale pour 2003 !) ni la poudre aux yeux d'une « charte des bonnes pratiques sociales », qui pourront faire passer la pilule du management à la mode du privé !

*Actuellement la réforme se fait sans infos véritables et sans les personnels. Soyez vigilants et n'hésitez pas à prendre contact avec les syndicats pour faire part de vos inquiétudes.*

## Accord et à cris

Branle -bas de combat dans toute l'administration Centrale du MINEFI : Accord arrive !

Accord signifie **Application Coordonnée de Comptabilité, d'Ordonnancement et de Règlement de la Dépense de l'État**. Cette nouvelle application informatique interministérielle destinée à « faciliter la gestion des dépenses publiques » va se substituer à l'application SIGMA. Cette nouvelle application commandée à un opérateur américain, People soft, s'est inscrite d'emblée dans la perspective de la modernisation de la gestion publique, qu'on se le dise ! Elle est construite dans le cadre d'un processus de généralisation à l'ensemble des ministères, y compris au niveau local et/ou au niveau des services déconcentrés. Les premiers ministères qui l'ont expérimenté sont le ministère de l'Intérieur, l'environnement, la

DATAR notamment... Il vise à raccourcir les délais. Elle sera la même pour tous les acteurs du circuit de la dépense (ordonnateurs, gestionnaires, utilisateurs).

Mise en œuvre à l'Administration Centrale du MINEFI pour expérimentation dès janvier 2003, elle s'étendra à l'ensemble des services et activités dépendant du ministère. Accord se situe en amont de la LOLF dont la mise en place définitive est fixée à fin 2005.

750 acteurs ont été formés au ministère en vue du déploiement d'ACCORD. Des actions de formations intenses ont été réalisées (formation de formateurs - formation des utilisateurs - formation « métiers » avec présentation de la LOLF, des règles et procédures de la comptabilité publique, du budget et contrôle de gestion. Dans les apparences, tout semble fait pour qu'il n'y ait aucun bug ! Cependant, il a été fait abstraction des dysfonctionnements constatés au ministère de l'Intérieur en particulier. En fait, Accord est une « usine à gaz » . Cette application complexe nécessite un glossaire tant les sigles et les références utilisés sont nombreux. De plus, elle manque des règles ergonomiques minimales qui la rendraient supportable aux acteurs du circuit de la dépense.

### Accord versant privé

C'est clair, ACCORD bouleversera tous les circuits des dépenses publiques en introduisant des éléments de la comptabilité analytique dite de « droit privé » dans la comptabilité publique ! La direction de la comptabilité publique ne s'en cache pas. Elle affirme que l'Union européenne impose désormais une harmonisation des règles comptables aux États membres. La comptabilité qualifiée de « pure et universelle » qui fait référence est la comptabilité de droit privé. En ces temps de crises, de faillites d'entreprises, voire de secteurs entiers dans une économie mondialisée et de scandales financiers qui révèlent des comptes manipulés par les décideurs, on croit rêver !

Mais en attendant les utilisateurs et gestionnaires n'auront qu'à en baver en étant malgré eux les cobayes de la modernisation de la gestion publique dont le but ultime est de faire entrer l'ensemble des fonctionnaires de l'État dans la stratégie du marché, dans la compétition et la quête tous azimuts de gains de productivité.

Petit rappel : Face à un outil mal foutu, nous encourageons les agents concernés à refuser le stress et la dégradation de leurs conditions de travail. C'est la machine qui doit s'adapter à l'homme et non l'inverse ! Faites en part à votre hiérarchie, à l'Hygiène et sécurité pour les problèmes d'ergonomie et à vos syndicats.

### **Contacts Syndicat SUD Centrale :**

- Françoise Cornier, 01 53 44 91 55
- Dominique Marchand, 02 31 45 74 84 ou 06 19 90 67 98
- Gilles Fernez, 01 49 58 31 41